

# **Saint-Claude : Fauchage, débroussaillage, prestations d'espaces verts pour les écoles**

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

18 août 2021

## 1-Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Correspondant : Service des marchés publics et assurance, Ville de Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaud.fr>, courriel : [marches.publics@ville-saintclaud.fr](mailto:marches.publics@ville-saintclaud.fr), adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

2-Objet du marché : " **Fauchage, débroussaillage, prestations d'espaces verts pour les écoles de la ville de Saint - Claude** ".

## 3-Caractéristiques principales :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1 2°), L 2123 - 1 1°) et R 2123-1 1°) du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché non alloti, en application de l'article L 2113 - 11 du code de la commande publique, la nature de la prestation ne permettant pas la dévolution en lots séparés pour ne pas en rendre l'exécution techniquement plus difficile. Il s'agit d'un marché réservé en application de l'article L 2113-14 du code de la commande publique aux opérateurs économiques employant des travailleurs en situation de handicap ou défavorisés.

## 4-Durée du marché et délais d'exécution :

Le marché est d'une durée de douze (12) mois à compter de sa notification, reconductible tacitement une fois pour douze (12) mois. En cas de non reconduction, l'acheteur public en informe expressément le titulaire, deux (2) mois au préalable. L'exécution de la prestation sera

conforme au calendrier remis par le titulaire et validé par l'acheteur public.

#### 5-Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations sont financées sur le budget propre de la mairie. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 2192-10, R 2192 -10 et R 2192 - 12 du code de la commande publique. Les dispositions des articles R2191-20 et suivants relatifs aux acomptes s'appliqueront, le cas échéant. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

En application de l'article R 2191-4 du code de la commande publique une avance peut être versée sans constitution de garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire conformément aux dispositions de l'acte d'engagement.

Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie réglementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

#### 6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :

Ceux énoncés dans le règlement de la consultation.

#### 7- Date limite de réception des offres : Le Mercredi 08 Septembre 2021 à 12H00

#### 8-Modalités de retrait du dossier de consultation :

Téléchargeable directement sur la plate-forme suivante : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

## 9-Transmission des plis :

La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique qu'en qualité de copie de sauvegarde.

## 10-Présentation et jugement des offres :

La candidature et l'offre du soumissionnaire seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Comme le permet les dispositions de l'article R 2161-4 du code de la commande publique, l'analyse de l'offre s'effectuera avant celle de l'attributaire. Il ne sera alors examiné que la candidature du soumissionnaire retenu.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### A) Pièces de l'offre à transmettre :

Libellés Signature

Électronique

L'acte d'engagement (AE) Non

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) Non

Le mémoire justificatif de la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation Non

## 11- Critères intervenant pour la sélection des offres :

1) Valeur technique : 60 %

2) Prix : 40 %

Les offres seront évaluées selon le système de notation énoncé dans le règlement de la consultation.

12- Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 Aout 2021

13- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, 97100 - Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet : <http://www.basse-terre.tribunal-administratif.fr> .

14- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, - 97100 Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : greffe.ta.basseterre@juradm.fr , adresse internet : <http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.